

Rapport annuel 2014

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Message de la présidente



Je suis heureuse de vous informer des importants progrès que l'Ordre a accomplis en 2014.

Communiquer avec le public

Depuis notre création il y a 18 ans, nous avons déployé des efforts considérables pour communiquer avec nos membres. En revanche, nous nous sommes moins souciés de sensibiliser le public au sens large et, par conséquent, rares étaient les personnes au fait de notre présence.

Vers la fin de 2011 et le début de 2012, Patrick Lesage, ancien juge en chef de l'Ontario, a examiné nos politiques disciplinaires et nos pratiques. Il nous a fait 49 recommandations, dont la première était d'élaborer une stratégie de communication afin de sensibiliser davantage le public à notre existence. Ayant approuvé cette recommandation en 2013, le conseil a créé un ensemble de principes visant à orienter une initiative de sensibilisation du public.

Nous sommes fiers de cette initiative lancée en 2014. Elle comprend un programme complet de communication qui, au moyen d'annonces imprimées, radiophoniques et numériques, fait savoir au public qui nous sommes, ce que

nous faisons, comment nous réglémentons la profession enseignante en Ontario et, surtout, que nos membres sont hautement qualifiés.

Nous avons enrichi cette importante initiative publicitaire payante à l'aide d'activités médiatiques de liaison. Par exemple, nous avons rencontré les conseillers scolaires et les membres des conseils de parents; et participé à des événements communautaires afin de créer une base d'abonnés à notre cyberbulletin public, *La Norme*, et d'être présents dans les blogues de parents.

Transparence

Nous avons grandement amélioré les délais, l'efficacité et la transparence au chapitre de notre rôle disciplinaire. Le projet de loi 103 (*Loi protégeant les élèves*) comportait des modifications importantes qui auraient soutenu nos efforts continus pour renforcer nos processus d'enquête, de discipline et de rapport. Malheureusement, avec les élections provinciales en Ontario, ce projet de loi est mort au feuillet. Nous espérons vivement qu'il sera déposé de nouveau afin de modifier notre loi et de nous permettre ainsi de continuer à améliorer notre efficacité.

Honorer le dévouement exceptionnel

Le programme de bourses de l'Ordre reconnaît l'excellence en formation à l'enseignement en décernant des bourses et des prix à l'appui de la formation des enseignantes et enseignants ou des personnes qui souhaitent le devenir.

En 2014, Hélène Lefrançois est la douzième personne à recevoir la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, laquelle est nommée en honneur du second registraire de l'Ordre. Pour remporter cette bourse, il faut être inscrit à un programme de formation à l'enseignement dans une faculté d'éducation de l'Ontario et avoir un rendement scolaire exceptionnel au premier cycle universitaire ainsi que d'excellentes dispositions pour entreprendre une formation à l'enseignement.

M^{me} Lefrançois est inscrite au programme de formation à l'enseignement consécutif de l'Université d'Ottawa. C'est une chercheuse accomplie qui possède un impressionnant dossier. En outre, elle se consacre avec passion à la jeunesse d'aujourd'hui.

En plus d'avoir enseigné au primaire au Québec et d'avoir aidé des enfants immigrants à apprendre le français, elle a planifié et donné un cours à l'intention des élèves du secondaire sur le pouvoir de la langue à l'Université d'Ottawa. Cette vaste expérience lui a appris à garder l'esprit ouvert et à respecter autrui.

En 2014, Rosalind McCanny a été lauréate de la Bourse de l'Ordre pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. M^{me} McCanny est inscrite au programme de formation à l'enseignement consécutif de l'Université Queen's. Elle a joué divers rôles en travaillant de près avec des enfants et des adolescents, y compris aide-soignante, tutrice privée, monitrice de camp et animatrice d'atelier.

Quant à Stephanie Lum, elle a été lauréate de la Bourse de l'Ordre pour les cycles intermédiaire et supérieur. Elle est inscrite au programme de formation à l'enseignement consécutif de l'Université d'Ottawa. M^{me} Lum s'est engagée à améliorer la vie des enfants. Elle a travaillé dans un camp d'été comme responsable des activités de sciences et génie et a été aide-enseignante en sciences.

Régie

En 2014, le mandat de Susan Robertson et celui de Mel Greif sont arrivés à échéance. Bill Kirkwood a démissionné de son poste au conseil pour devenir président du comité de protection de l'intérêt public. Nous avons accueilli trois nouveaux membres nommés pour représenter le public, et ce, pour un mandat de trois ans : Elizabeth Edgar-Webkamigad, Godwin Ifedi et Ronna Warsh. Le mandat de quatre membres nommés — Jean-Luc Bernard, EAO; E. Clyde Glasgow; Pauline Smart et Dobi-Dawn Frenette — a été prolongé.

De plus, trois membres élus — Ahmed Bouragba, EAO; Maria Bouwmeester, EAO et Monika Ferenczy, EAO — ont démissionné et ont été remplacés respectivement par les membres suivants : Evie Baszyk-Benishek, EAO; Adannaya Nwaogu, EAO et Merzak Damou, EAO.

En 2014, deux postes pour lesquels un membre est nommé par le gouvernement se sont libérés au conseil. Cette situation a été difficile pour les membres nommés au conseil, car ils ont dû déployer davantage d'efforts en vue de respecter les échéances de l'Ordre et d'agir dans l'intérêt du public.

Nos 11 objets, qui font partie de la loi, définissent clairement notre mandat. Dans le but d'améliorer la transparence afin que le public comprenne ce que nous accomplissons dans le cadre de notre mandat, le conseil et le personnel de haute direction de l'Ordre ont créé ensemble un énoncé de mission, de vision et de valeurs pour l'organisme. Nos quatre priorités stratégiques sont accessibles et mesurables, et constituent des éléments clés de notre rôle de protéger l'intérêt du public.

C'est avec une immense fierté que les membres du conseil ont fixé ces priorités pour l'Ordre. Le personnel a développé le plan d'action, alors que le registraire a fait publiquement rapport des résultats attendus à chaque réunion du conseil. Par l'intermédiaire de ce processus, nous avons rendu des comptes et démontré que nous assumions notre responsabilité de concrétiser notre vision, soit que nous sommes dignes de confiance pour régler la profession dans l'intérêt du public.

Les membres du conseil ont fait preuve d'un inébranlable engagement afin de régler la profession dans l'intérêt du public. Le personnel de l'Ordre travaille assidûment pour appuyer les activités du conseil et de ses comités, et pour que nos membres reçoivent les meilleurs services qui soient.

À chacun d'entre eux, j'exprime ma sincère gratitude pour l'engagement qu'ils manifestent et l'expertise qu'ils apportent à leurs rôles, chaque jour. Je tiens à transmettre mes profonds remerciements pour les progrès et l'excellent travail que nous avons accomplis en 2014.

Liz Papadopoulos, EAO

Message du registraire



L'année 2014 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Ordre. Nous avons, entre autres, joué un rôle déterminant dans la conception des lignes directrices à l'intention des étudiantes et étudiants en enseignement, lesquelles façonneront en réalité l'enseignement en Ontario pour les décennies à venir. De plus, dans le cadre de notre mandat de servir le public, nous avons mis en place de nouvelles mesures pour mieux lui expliquer notre rôle.

En mars, nos membres du conseil et de la haute direction ont établi des priorités stratégiques pour l'exécution du mandat de l'Ordre. Ces priorités sont des déclarations de mission et de vision, renouvelées et complémentaires, qui ont comme objectifs :

- d'accroître la participation des membres au travail de l'Ordre et faciliter la formation continue des membres
- d'améliorer l'efficacité du conseil et de ses comités
- d'élaborer un plan de communication à long terme visant à informer le public, à améliorer la transparence et à travailler en collaboration avec les autres organismes de réglementation pour développer une appréciation de la valeur de l'autoréglementation au sein du public.

Programme de formation initiale à l'enseignement

Cette année, l'Ordre a pris les rênes en participant à l'orientation et à la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé de l'Ontario. De concert avec le ministère de l'Éducation et les facultés d'éducation de la province, nous avons appuyé l'élaboration de ce programme, lequel entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2015. Parmi les modifications, notons un stage d'au moins 80 jours échelonné sur quatre trimestres universitaires. De plus, le tronc commun du programme mettra davantage l'accent sur la diversité, la santé mentale et le bien-être des élèves, le recours à la technologie dans l'enseignement et l'éducation de l'enfance en difficulté. Nous avons préparé une proposition de modifications réglementaires pour concrétiser ces changements. Le conseil l'examinera en 2015. Nous sommes heureux d'appuyer cette initiative parce que nous savons qu'un enseignement de qualité prodigué par des pédagogues hautement qualifiés est garant de la réussite des élèves.

De plus, en 2014, le personnel de l'Ordre a rencontré les facultés d'éducation pour discuter de ce qu'elles envisageaient de faire concernant le programme prolongé et afin que tous les acteurs aient une compréhension commune de ces éléments. Le personnel a

aussi conseillé les facultés quant à l'agrément de leurs programmes. Nous avons d'ailleurs lancé, en février, un guide d'agrément à l'intention des facultés, des sous-comités d'agrément et du personnel de l'Ordre pour appuyer l'élaboration des demandes et des décisions d'agrément.

Après avoir consulté les doyens des facultés et examiné les pratiques d'autres organismes qui accordent un agrément, nous avons proposé de modifier le Règlement sur l'agrément afin de changer la composition des sous-comités. Nous avons aussi commencé à examiner des changements de processus complémentaires concernant les artefacts, la structure et la durée des visites de lieux, ainsi que d'autres aspects inhérents à l'ensemble du processus d'agrément afin de le simplifier.

Un des éléments du tronc commun du programme prolongé est l'enseignement de l'apport linguistique et culturel des communautés et familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits quant au développement positif de l'identité, de l'apprentissage et du bien-être de chaque enfant, de même que l'importance de l'histoire, des cultures, des contributions, des perspectives et des traités pour les communautés autochtones contemporaines. L'Ordre travaille de concert avec les facultés d'éducation pour inclure des occasions d'apprentissage dans les programmes de formation à l'enseignement de la province. En ce sens, nous avons ajouté des organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits à notre liste de fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle (QA). Nous suivons aussi le débat au fédéral entourant l'introduction de la *Loi sur le contrôle par les premières nations de leurs système [sic] d'éducation*. Ce projet de loi prévoit notamment que les enseignantes et enseignants dans les réserves soient agréés conformément aux

exigences provinciales. Parallèlement, nous déployons des efforts pour renforcer notre relation avec les représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits relativement aux enjeux liés à l'agrément, à l'élaboration de lignes directrices de cours menant à une QA et à la certification.

Pour informer nos membres et les postulants des modifications aux exigences permettant d'obtenir l'autorisation d'enseigner, nous avons développé des outils de communication, y compris un outil d'autoévaluation qui vient appuyer la demande d'inscription en ligne. Nous avons déjà mis à jour les guides d'inscription pour permettre aux postulants et aux anciens membres de déterminer les changements qui les touchent. De plus, nous avons révisé les présentations que nous donnons au sein des facultés et examiné les possibilités de faire participer davantage les étudiantes et étudiants.

Communication et consultations

Cette année, l'Ordre a déployé beaucoup d'efforts dans le domaine des communications. Conformément à notre mandat conféré par la loi de communiquer avec le public au nom de nos membres, et en nous appuyant sur une série de principes directeurs et de résultats de recherches quantitatives et qualitatives de grande portée, nous avons entamé des initiatives de liaison, dont une campagne médiatique payante et non payante ainsi que des engagements publics. Nous avons aussi rencontré les parents, les conseillères et conseillers ainsi que le personnel enseignant d'expérience d'un bout à l'autre de la province. L'initiative de sensibilisation du public nous a permis de communiquer, à une plus grande échelle, notre mandat et le travail que nous faisons dans l'intérêt du public.

Les consultations font maintenant partie intégrante de la culture de l'Ordre. Au cours de l'année, nous avons mené plusieurs sondages afin de recueillir des données déterminantes dans le but d'améliorer les services que nous offrons à nos membres et au public. Nous avons sollicité des commentaires en vue de simplifier notre Système de gestion de l'information sur l'agrément, de déterminer si les cours menant à une QA sont offerts conformément au modèle agréé et de vérifier si le public a bien compris nos messages. Nous avons simplifié la façon dont nous recueillons des renseignements importants auprès de nos membres, y compris leur adresse électronique. De plus, nous avons lancé une application qui permet à nos membres d'obtenir plus facilement de l'information et d'effectuer des transactions, dont le règlement de leur cotisation annuelle.

En 2014, l'Ordre s'est joint à un groupe de travail qui effectue une étude comparative sous la direction du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Ce groupe comprend 16 évaluateurs provenant d'organismes de réglementation, de services d'évaluation ainsi que d'établissements postsecondaires ou d'associations de registraires. Les membres de ce groupe créeront des tableaux comparatifs des diplômes universitaires obtenus à l'étranger et de ceux issus des systèmes d'éducation canadiens, et ce, pour 12 pays.

Nous avons fait un grand pas en avant pour améliorer l'efficacité de notre processus d'enquête et d'audience, et en assurer la transparence. Nous attendons la réintroduction d'un projet de loi pour modifier notre loi et faire adopter les modifications réglementaires nécessaires.

Devoir de signalement

Un rapport du coroner provincial a aussi marqué l'histoire de l'Ordre cette année. Le rapport faisait suite à une enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin, un enfant de Toronto que ses grands-parents avaient maltraité pendant des années. Dans ce rapport, on demande à l'Ordre d'établir des pratiques pour que ses membres prennent conscience de leur devoir d'avertir la Société d'aide à l'enfance quand ils soupçonnent qu'un élève subit des mauvais traitements. C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur une recommandation professionnelle qui porte sur le devoir de signalement. De plus, nous envisageons de prendre des mesures pour que nos membres attestent chaque année qu'ils ont pris connaissance de toutes les recommandations de l'Ordre à ce sujet. Lors des prochains examens d'agrément, nous vérifierons que les cours et programmes abordent adéquatement les signes avant-coureurs de mauvais traitements ou de négligence envers un enfant ainsi que le devoir de signalement des soupçons de mauvais traitements.

Collaboration

La collaboration définit notre travail. En 2014, l'Ordre a organisé un atelier d'été sur l'exploration de la collaboration interdisciplinaire et le leadership éthique conjointement avec l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario (OEPE). En novembre, nous avons organisé un congrès au cours duquel des ateliers ont porté sur trois volets : réglementation professionnelle; défense de l'intérêt du public; pratiques efficaces et recherche dans le domaine de la formation en enseignement. Nous avons aussi accueilli la conférence de l'International Forum of Teacher Regulatory Authorities (IFTRA). Des représentants d'organismes de

réglementation de la profession enseignante sont venus de partout pour y assister. On y a discuté de sujets tels que les défis liés à la réciprocité et à la reconnaissance mutuelle des qualifications requises pour enseigner ainsi que des occasions et défis actuels en matière d'autoréglementation.

Reconnaissance

L'an dernier, notre travail a reçu plusieurs honneurs, dont un prix de la Building Owners and Management Association of Canada pour la conservation de l'énergie et la gérance de l'environnement; nous avons été nommés pour un prix Spirit de Centraide, lequel reconnaît les campagnes exemplaires faisant la promotion de la sensibilisation et de l'engagement des donateurs grâce à une structure d'équipe, une planification et une coordination efficaces; et nous avons reçu le prix 2014 pour l'excellence en matière de réglementation de la part du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR). Je tiens à remercier notre conseil de son leadership et de sa direction, ainsi que notre personnel de son travail, de son engagement et de ses innovations. Enfin, merci à nos nombreux partenaires. Tous ensemble, nous fixons la norme pour un enseignement de qualité.

Michael Salvatori, OCT

Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre

compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté à la page suivante.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le juin 4 2015

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Bilan

**Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)**

	2014	2013
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (Note 10)	2 880	1 257
Placements (Note 6)	4 727	3 670
Comptes débiteurs (Note 12)	2 297	373
Dépôts et charges payées d'avance	150	143
	<hr/> 10 054	<hr/> 5 443
Immobilisations (Note 3)	32 554	34 147
	<hr/> 42 608	<hr/> 39 590
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 4)	3 407	3 796
Produits reportés	811	914
Prêt hypothécaire à payer (Note 5)	503	475
	<hr/> 4 721	<hr/> 5 185
Prêt hypothécaire à payer (Note 5)	18 622	19 125
	<hr/> 23 343	<hr/> 24 310
Capitaux propres		
Capitaux propres	19 625	15 280
	<hr/> 42 608	<hr/> 39 590
Engagements et éventualités (Notes 7 and 8)		

Approuvé au nom des membres

Liz Papadopoulos, EAO, présidente du conseil

Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des résultats et capitaux propres

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)**

	2014	2013
	\$	\$
Produits		
Cotisation annuelle	35 970	32 922
Autres droits	1 982	2 232
Publicité	1 140	1 181
Projets spéciaux	99	51
Intérêts et produits divers	237	325
	<hr/> 39 428	<hr/> 36 711
Charges		
Rémunération des salariés	19 478	19 494
Conseil et comités	609	687
Prestation de services aux membres et aux postulants	4 133	3 744
Exercice de la profession	324	520
Enquêtes et audiences	4 794	4 352
Soutien au fonctionnement (Note 5)	6 210	6 083
Amortissement	2 815	2 184
Élections du conseil	57	–
	<hr/> 38 420	<hr/> 37 054
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément suivant	1 008	(353)
Autres éléments (Note 12)	2 977	–
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	<hr/> 3 985	<hr/> (353)
Capitaux propres au début de l'exercice	15 280	15 633
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<hr/> 19 265	<hr/> 15 280

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)**

	2014	2013
	\$	\$
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	3 985	(353)
Ajout (déduction) : éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 815	2 184
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(1 924)	212
Dépôts et charges payées d'avance	(7)	12
Comptes créditeurs et charges à payer	(389)	(121)
Produits reportés	(103)	533
	<hr/> 4 377	<hr/> 2 467
Activités d'investissement		
Achats de placements	(20 057)	(24 650)
Produits du rachat de placements	19 000	23 000
Achat d'immobilisations	(1 222)	(1 106)
	<hr/> (2 279)	<hr/> (2 756)
Activités de financement		
Remboursement du capital du prêt hypothécaire	(475)	(449)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	<hr/> 1 623	<hr/> (738)
Trésorerie au début de l'exercice	1 257	1 995
Trésorerie à la fin de l'exercice	<hr/> 2 880	<hr/> 1 257

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

1 Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnel sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Placements

Les placements comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides détenus à des fins de placement plutôt que pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Mobilier	10 ans
Matériel	3, 4 et 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Bâtiment	30 ans

Au cours de l'exercice, l'Ordre a réévalué la durée de vie estimative de ses immobilisations. En se fondant sur les tendances historiques, il a allongé la durée de vie des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs de trois à quatre ans, et réduit celle de certains équipements non informatiques de dix à quatre ans. Cette modification de l'estimation a été appliquée prospectivement et a donné lieu à une augmentation nette des charges d'amortissement de 391 \$ pour 2014.

Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important au montant prévu ou au calendrier des flux de trésorerie provenant des actifs financiers. S'il y a eu un changement défavorable important aux flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur actualisée la plus élevée des flux de trésorerie prévus, soit le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite à l'état des résultats et capitaux propres.

À moins d'indication contraire, la direction estime que les états financiers n'exposent l'Ordre à aucun risque important en matière de taux d'intérêt, de devise ou de crédit.

Estimations

Afin de préparer les états financiers selon les normes comptables visant les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Immobilisations

	Frais	Amortissement cumulé	2014 Montant net	2013 Montant net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	5 339	3 981	1 418	1 371
Matériel	3 930	2 301	1 629	1 389
Matériel informatique	1 474	1 118	356	890
Logiciel	110	69	41	–
Amélioration du bâtiment	14 377	3 836	10 541	11 500
Bâtiment (Note 5)	12 834	1 925	10 909	11 337
Terrain (Note 5)	7 660	–	7 660	7 660
	<hr/> 45 784	<hr/> 13 230	<hr/> 32 554	<hr/> 34 147

4 Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent les remises gouvernementales exigibles de 163 \$ (129 \$ en 2013).

5 Prêt hypothécaire à payer

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée de grande valeur, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit ce prêt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à ce prêt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de ce prêt hypothécaire sont les mêmes que celles du prêt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

	2014	2013
	\$	\$
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	13 329	13 660
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	5 796	5 940
	<hr/>	<hr/>
	19 125	19 600
Moins : Partie courante	503	475
	<hr/>	<hr/>
	18 622	19 125

Calendrier des paiements de capital :

	\$
2015	503
2016	533
2017	564
2018	598
2019	633
Par la suite	16 294
	<hr/>
	19 125

Des intérêts débiteurs de 1 118 \$ (1 144 \$ en 2013) liés au prêt hypothécaire sont inclus au poste Soutien au fonctionnement de l'état des résultats.

6 Placements

	2014	2013
	\$	\$
Banque de Montréal, CPG encaissable (1,25 %), échéant le 6 mars 2015	1 010	-
Banque de Montréal, compte d'épargne bonifiée, taux variable	3 717	3 670
	<hr/>	<hr/>
	4 727	3 670

Le solde de placements comprend des intérêts courus de 10 \$ (néant \$ en 2013).

7 Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	\$
2015	65
2016	65
2017	63
2018	57
	250

8 Éventualités

- a) En 2013, des indemnités de 270 \$ ont été réclamées à l'Ordre relativement à un différend portant sur les travaux de réfection que l'Ordre a effectués dans ses anciens bureaux. L'Ordre est d'avis qu'il a accompli tous les travaux de réfection conformément aux normes acceptées et conteste cette demande d'indemnité.
- b) L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. Outre la réclamation susmentionnée, la direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats. Aucune provision n'a été constituée à l'égard de ces réclamations dans les états financiers. Les gains ou les pertes, le cas échéant, découlant du règlement final de ces réclamations seront comptabilisés prospectivement dans l'état des résultats et capitaux propres de l'exercice au cours duquel ces réclamations auront été réglées.

9 Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls quatre ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 473 \$ (1 460 \$ en 2013) pour les deux régimes, laquelle est incluse au poste Rémunération des salariés de l'état des résultats.

10 Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été retiré de la marge de crédit au 31 décembre 2014 (néant \$ en 2013).

11 Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Ordre soit incapable de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre gère son risque d'illiquidité en estimant les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement et en maintenant une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses obligations financières actuelles et éventuelles. L'Ordre dispose de suffisamment de fonds pour satisfaire à ses obligations actuelles.

12 Autres éléments

En 2014, l'Ordre a résolu avec succès un différend de longue date avec l'ARC, ce qui a donné lieu à un remboursement de 1 765 \$, déduction faite des charges afférentes, de la TPS et de la TVH. Ce montant a été reçu et comptabilisé avant la fin de l'exercice.

De plus, par suite d'une réévaluation favorable des impôts fonciers, l'Ordre a reçu un remboursement de 1 212 \$, déduction faite des charges afférentes. N'ayant pas été reçu avant la fin de l'exercice, ce montant a été comptabilisé dans les comptes débiteurs.



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
www.oeeo.ca

